



CATALOGUE de formation continue

2022



Institut des Formations Paramédicales (IFP) Mary Thieullent



28, rue Foubert – 76600 LE HAVRE



02 32 73 38 30



sec.ifp@ch-havre.fr

SIRET : 267 601 714 000 12 – Déclaration d'existence : 2376 P 000 776 – Code APE : 851 A

MOT DE LA DIRECTRICE



L'Institut des Formations Paramédicales, depuis plus de 70 ans, forme des infirmiers, des auxiliaires de puériculture et des aides-soignant(e)s.

Son expertise en matière de formation des professionnels paramédicaux est reconnue.

Depuis maintenant quatre ans, nous avons ouvert notre champ de compétences à la formation continue et à la préparation aux différents concours.

Notre équipe est composée d'infirmiers cadres de santé, experts en pédagogie qui accompagnent au quotidien des apprenants et stagiaires dans leur parcours de professionnalisation.

Notre philosophie et les valeurs qui nous rassemblent : le respect, l'authenticité, la collaboration, la bienveillance, guident notre action.

Le programme de formation que nous vous proposons, ancré dans l'actualité, s'appuie sur les besoins identifiés en matière de développement des compétences, l'évolution du système de santé et de la formation ainsi que sur notre expertise.

L'Institut s'ouvre également à vos besoins et attentes spécifiques en s'adaptant à vos demandes.

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons notre nouveau catalogue 2022.

Catherine MARILLONNET,





Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales Mary Thieullent

SOMMAIRE

- 1 Tuteur de stage pour les étudiants IDE et les élèves AS et AP
- 2 Prise en charge de la personne âgée
- 3 L'entretien infirmier (hors psychiatrie)
- 4 Animation d'une séance collective d'éducation thérapeutique
- 5 Journée de sensibilisation à l'éducation thérapeutique du patient
- 6 Hygiène et précautions standard

TUTEUR DE STAGE

POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS ET LES ELEVES AS ET AP

 <p>5 jours</p> <p>2 x 2 jours + 1 jour à distance (analyse réflexive)</p> <p>Dates à définir</p>	 <p>Tarif individuel : 1400 €</p> <p>Tarif de groupe : 4200 € en intra (groupe de 8 personnes minimum)</p>	 <p><i>Pré-requis</i></p> <p>Aucun</p>	<p><i>Intervenants</i></p> <p>Cadres de santé formateur</p> <p>NB : formation sous la responsabilité d'un cadre de santé titulaire d'un master en Sciences de l'Education, Ingénierie et Conseil en Formation</p>  <p><i>Public Concerné</i></p> <p>Infirmiers/ières, aide-soignant(es), auxiliaires de puériculture souhaitant exercer des fonctions de tuteur</p>
---	---	--	---

CONTEXTE

Les formations initiales conduisant à l'obtention d'un diplôme d'Etat pour les professionnels paramédicaux font l'objet depuis 2009 d'une réforme de leurs dispositifs pédagogiques impactant les modalités d'encadrement en stage.

- S'inscrire dans les dimensions d'accueil, d'accompagnement, d'apprentissage, de suivi et d'évaluation des étudiants
- Développer une posture de tuteur en privilégiant la réflexivité de l'étudiant
- Utiliser les différents outils d'accompagnement

OBJECTIF GENERAL

Former les professionnels de santé à l'élaboration d'une démarche de tutorat en cohérence avec le référentiel de formation

CONTENU

- Le tutorat : qui fait quoi ?, les étapes, les outils
- La compétence
- L'entretien d'accueil
- Le bilan de stage, l'évaluation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Maîtriser les points clés du référentiel de formation en soins infirmiers
- Identifier les rôles et missions des différents acteurs
- S'approprier les concepts clés du tutorat





METHODES PEDAGOGIQUES

- Echanges
- Travaux de groupe
- Méthodes transmissives

EVALUATION

Questionnaire de satisfaction à J4 et J5

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE ÂGÉE EN COURT SEJOUR

 2 jours Dates à définir	 Tarif individuel : 560 € Tarif de groupe : 1 680 € en intra (groupe de 8 personnes minimum)	 <i>Pré-requis</i> Aucun	<i>Intervenants</i> Cadres de santé formateur NB : formation sous la responsabilité d'un cadre de santé titulaire d'un master en Sciences de l'Education, Ingénierie et Conseil en Formation	 Public Concerné ✓ AS faisant fonction ✓ AS ✓ IDE de tous secteurs accueillant des personnes âgées
---	---	--	---	---

CONTEXTE

La part des personnes âgées dans la population française a augmenté ces dernières années en passant de 4,5% à 5,8% entre 2005 et aujourd'hui. En 2015, la France comptait plus de 5,8 millions de personnes âgées de plus de 80 ans contre 2,8 millions il y a 10 ans. Dans un contexte de vieillissement de la population, il apparaît essentiel de développer une prise en charge adaptée aux besoins de la personne âgée.

- Savoir mettre en place des mesures préventives à la dénutrition
- Savoir reconnaître la douleur chez la personne âgée
- Apporter les réponses adaptées aux différents types de douleur par des traitements antalgiques non médicamenteux
- Connaître les conséquences des chutes chez la personne âgée
- Identifier les risques de chutes et évaluer la personne « à risques »

OBJECTIF GENERAL

Améliorer l'organisation et la qualité de la prise en charge de la personne âgée en institution, en tenant compte des répercussions du vieillissement physiologique, telles que la démence, la dénutrition, la douleur ou la mobilité.

CONTENU

- La démence
- La douleur
- La dénutrition
- La mobilité

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre les caractéristiques de la démence de type Alzheimer
- Acquérir les attitudes favorables à la prise en soins au quotidien de la personne démente
- Connaître les conséquences de la dénutrition chez la personne âgée





METHODES PEDAGOGIQUES

- Echanges : partage de vécus de situations
- Vidéo
- Support informatique

EVALUATION

Questionnaire de satisfaction

L'ENTRETIEN INFIRMIER (HORS PSYCHIATRIE)

 2 jours	 Tarif individuel : 560 € Tarif de groupe : 1680 € en intra (groupe de 8 personnes minimum)	 <i>Pré-requis</i> Aucun	<i>Intervenants</i> Cadres de santé formateur NB : formation sous la responsabilité d'un cadre de santé titulaire d'un master en Sciences de l'Education, Ingénierie et Conseil en Formation	 <i>Public Concerné</i> Infirmiers/ières hors psychiatrie
---	--	--	--	---

CONTEXTE

L'entretien infirmier participe à la construction de la relation d'aide dans la prise en charge de la personne soignée. Il s'inscrit dans un processus, une démarche de soins, un projet de soins pluri professionnel. Choix du type d'entretien selon les priorités établies : formel ou informel selon la demande exprimée, les particularités du contexte de la situation.

OBJECTIF GENERAL

Améliorer la prise en charge relationnelle des personnes soignées en développant des capacités à l'écoute afin de conduire un entretien infirmier

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier les différents types d'entretien dans la relation de soins
- Analyser les différents types d'interactions suivant le contexte
- Comprendre l'intérêt de l'écoute dans la prise en charge des personnes soignées
- Définir la relation d'aide

CONTENU

- Apports théoriques sur l'entretien infirmier
- Rappel sur le cadre législatif
- Présentation de ce qui ne relève pas de l'entretien infirmier
- Présentation de ce qu'est un entretien infirmier, des compétences requises, ses objectifs
- Présentation du déroulement de l'entretien infirmier





METHODES PEDAGOGIQUES

- Partage d'expérience, interaction
- Exercices pratiques, simulation

EVALUATION

Questionnaire de satisfaction

ANIMATION D'UNE SEANCE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

 2 jours Dates à définir	 Tarif individuel : 280 € Tarif de groupe : 840 € (groupe de 8 personnes minimum)	 Pré-requis Avoir suivi la formation des 40 h	 Intervenants Cadres de santé formateurs ayant bénéficié de la formation ETP des 40h	Public Concerné Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ayant suivi la formation des 40 h menant des actions d'éducation thérapeutique
---	--	--	---	--

CONTEXTE

L'animation de séances collectives nécessitent d'acquérir et de mobiliser des compétences pédagogiques et relationnelles. Les techniques d'animation ont de multiples fonctions : faire émerger les représentations, faciliter la production collective... En s'appuyant sur des techniques et des outils, l'animateur construit une intervention éducative pertinente et adaptée aux situations d'éducation thérapeutique.

OBJECTIF GENERAL

Etre en capacité de mener un atelier d'éducation thérapeutique auprès d'un groupe de patient.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Acquérir les connaissances de base en ETP
- Mener une réflexion sur la relation pédagogique
- Utiliser les différents outils pédagogiques
- Expérimenter les techniques d'animation
- Découvrir et utiliser des techniques d'animation et des outils pédagogiques favorables à l'apprentissage des patients
- Identifier les compétences de l'animateur

CONTENU

J1

- Généralités et cadre réglementaire
- Les enjeux de l'ETP
- Les différentes étapes
- Les principes de communication
- La posture professionnelle

J2

- L'animation d'un groupe de patients dans une démarche éducative : objectifs et techniques
- Les outils : place de l'outil dans la démarche éducative et usages pédagogiques
- Le rôle de l'animateur
- Présentation d'outils




METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé interactif, exercices pratiques, travaux de groupe, conception d'une fiche de déroulement de séquence pédagogique, mises en situation

EVALUATION

Questionnaire de satisfaction

JOURNEE DE SENSIBILISATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

 1 jour	 Tarif individuel : 280 € Tarif de groupe : 840 € (groupe de 8 personnes minimum)	 Pré-requis -	Intervenants Cadres de santé formateurs ayant bénéficié de la formation ETP des 40h	Public Concerné Tous publics : professionnels IDE, AS, AMP, ergothérapeutes, psychomotriciens... n'ayant pas les pré-requis des 40h ETP, exerçant en secteur d'EMS
--	--	---	--	---

CONTEXTE

« La pertinence et la contribution de l'éducation thérapeutique aux soins proposés aux personnes qui ont une ou plusieurs maladies chroniques, est reconnue dans un rapport de l'OMS publié en 1998. La définition proposée est assez large pour rassembler toutes pratiques qui visent à éclairer une personne sur son état de santé, son rapport à la maladie et à procéder à des choix de santé qui la concernent, et à lui proposer apprentissage, accompagnement et renforcement dans tous ces processus.

L'ETP a pour but d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences d'auto-soins et d'adaptation dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique, améliorer leur qualité de vie et réaliser leur projet de vie. La ligue Havraise souhaite monter un programme d'éducation thérapeutique, à destination des personnes déficientes intellectuelles » (Évaluation de l'efficacité et de l'efficience dans les maladies chroniques, HAS, juin 2018).

OBJECTIF GENERAL

Sensibiliser les professionnels à l'Education thérapeutique, 1^{ère} étape dans un processus de création d'une équipe mobile d'ETP et d'élaboration d'un programme thérapeutique spécifique.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Acquérir les connaissances de base en ETP

CONTENU

- Définition et concepts clés
- Les enjeux de l'ETP
- Démarche éducative : impliquer le résident dans la gestion de sa pathologie et son traitement
- Les différentes étapes de la démarche
- Rôle des équipes pluri professionnelles





METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé interactif, exercices pratiques, travaux de groupe.

EVALUATION

- Questionnaire de satisfaction

HYGIENE ET PRECAUTIONS STANDARD

 1 jour Dates à définir	 Tarif individuel : 280 € Tarif de groupe : 840 € (groupe de 8 personnes minimum)	 <i>Pré-requis</i> Aucun	<i>Intervenants</i> Cadres de santé formateur Cadres de santé formateurs dont l'un est membre du CLIN (Comité de Lutte contre les infections nosocomiales) et l'autre correspondant en hygiène au Groupe Hospitalier du Havre  <i>Public Concerné</i> Professionnels d'EMS
--	--	--	--

CONTEXTE

L'instruction du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du Propias dans le secteur médico-social 2016/2018 demande qu'une sensibilisation de l'ensemble des professionnels au contact des résidents à la prévention de la transmission croisée et notamment aux précautions standard et à la gestion des excréta soit effectuée.

Les précautions standard constituent en effet la base de la prévention de la transmission croisée des micro-organismes; elles ont montré leur efficacité et représentent les premières mesures barrières à respecter.

Il est donc nécessaire de les connaître et de les appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient quel que soit son statut infectieux et ce par tout professionnel intervenant.

Le contexte sanitaire actuel lié à la Covid implique une vigilance accrue et le respect de ces mesures.

OBJECTIF GENERAL

Développer les connaissances sur les précautions standard et leur mise en œuvre dans les secteurs de soins :

- Améliorer la perception des risques liés à un défaut d'application des PS
- Systématiser le recours aux PS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier le risque infectieux en établissement médico-social (MAS, FAM).
- Appliquer les Précautions standards et les Précautions complémentaires d'hygiène
- Réagir à une situation de crise épidémique.

CONTENU

- Précautions standard et hygiène des mains
- Equipements de protection individuelle
- Circuit des déchets
- Accidents d'exposition au sang
- Précautions complémentaires
- Gestion d'épidémies

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé interactif, exercices pratiques (caisson pédagogique), serious game (Jasper), échanges et réflexion sur les pratiques.

Avec le soutien logistique du C Pias Normandie

EVALUATION

Questionnaire de satisfaction

NOS REFERENCES

Groupe Hospitalier du Havre

- « Tuteur de stage pour les étudiants infirmiers »
- « Prise en charge non médicamenteuse de la douleur »
- « Animation d'une séance collective d'éducation thérapeutique »
- « Modalités pédagogiques liées au référentiel de formation infirmière »
- « Comprendre et prendre en compte facteur humain dans la sécurité des soins »

Polyclinique de Deauville

- « Animation d'une séance collective d'éducation thérapeutique »
- « Tuteur de stage pour les étudiants infirmiers »

*Formation programmée
début 2022*

Ligue Havraise

- « Précautions standards »
- « Sensibilisation à l'Education Thérapeutique du Patient »
- « Collaboration interprofessionnelle autour du projet de vie du résident »

*Formations programmées
fin 2021 et début 2022*

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation :
Date(s) :
Lieu :

Inscription ENTREPRISE

Raison sociale :
N°SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Responsable de l'inscription ou du suivi administratif :
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : E-mail :
Participant :
Nom : Prénom :
Date de naissance :
Fonction :

Inscription INDIVIDUELLE

Civilité : Madame Monsieur
Nom : Prénom :
Date de naissance :
Fonction :
Structure :
Adresse de la structure :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Montant de l'inscription

Tarif :

NB : règlement par chèque ou facture cash à l'ordre du Trésor Public à joindre au bulletin d'inscription

Signature

LA SIGNATURE DU PRÉSENT BULLETIN IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FIGURANT AU VERSO DE CE DOCUMENT

A : Le :

Nom :
Titre du signataire (si entreprise) : Cachet de l'entreprise (le cas échéant)

Signature

Bulletin d'inscription à retourner à :

IFP Mary Thieullent - Service de Formation Continue - 28, rue Foubert – 76600 LE HAVRE

Pour tout renseignement,
contacter le service de formation continue via l'accueil de l'IEP au 02 32 73 38 30

1. DESIGNATION

L'IFP (Institut des Formations Paramédicales) Mary Thieullent est un organisme de formation initiale dans le domaine paramédical (formations préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture) et continue (préparations aux épreuves de sélection pour l'entrée dans ces formations...).

2. DEFINITIONS/ ABREVIATIONS

IFP : Institut des Formations Paramédicales

CGV : Conditions Générales de Vente

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'IFP

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation

OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'IFP Mary Thieullent s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client/stagiaire aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client.

4. RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés.

L'IFP Mary Thieullent ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Toute inscription pour être prise en compte doit être confirmée par courrier, à l'IFP Mary Thieullent, au minimum 15 jours avant la date de la formation en retournant le bulletin d'inscription (dûment rempli, signé et revêtu du cachet du client le cas échéant) et le règlement de la formation à l'ordre du Trésor Public.

6. CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont ceux figurant sur le catalogue de formation de l'IFP Mary Thieullent 2022. Ils sont fermes et définitifs et sont exprimés en euros et hors taxes (institut non assujetti à la TVA).

En cas de règlement par un OPCA dont dépend le client :

il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

7. ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Toute annulation par le Client ou le Stagiaire doit être confirmée par écrit.

L'annulation du fait du Client ou du Stagiaire dans un délai de moins de 5 jours calendaires avant le début de chaque session, donne lieu à une facturation de la totalité du coût de la formation.

Lorsque par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de participer ou poursuivre la formation, le signataire de celle-ci peut résilier la convention. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue dans la convention.

Le remplacement de la personne ayant reportée ou annulé sa participation est accepté sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

8. EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation (seuil déterminé à 6 ou 8 selon les formations), l'IFP se réserve la possibilité d'annuler ou de déplacer la formation, et ce sans indemnités. Il informera alors les personnes ou entreprises concernées dans les délais les plus brefs.

9. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent dans le catalogue de formation, sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

10. CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par l'IFP comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise l'IFP à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité.

11. DROIT APPLICABLE

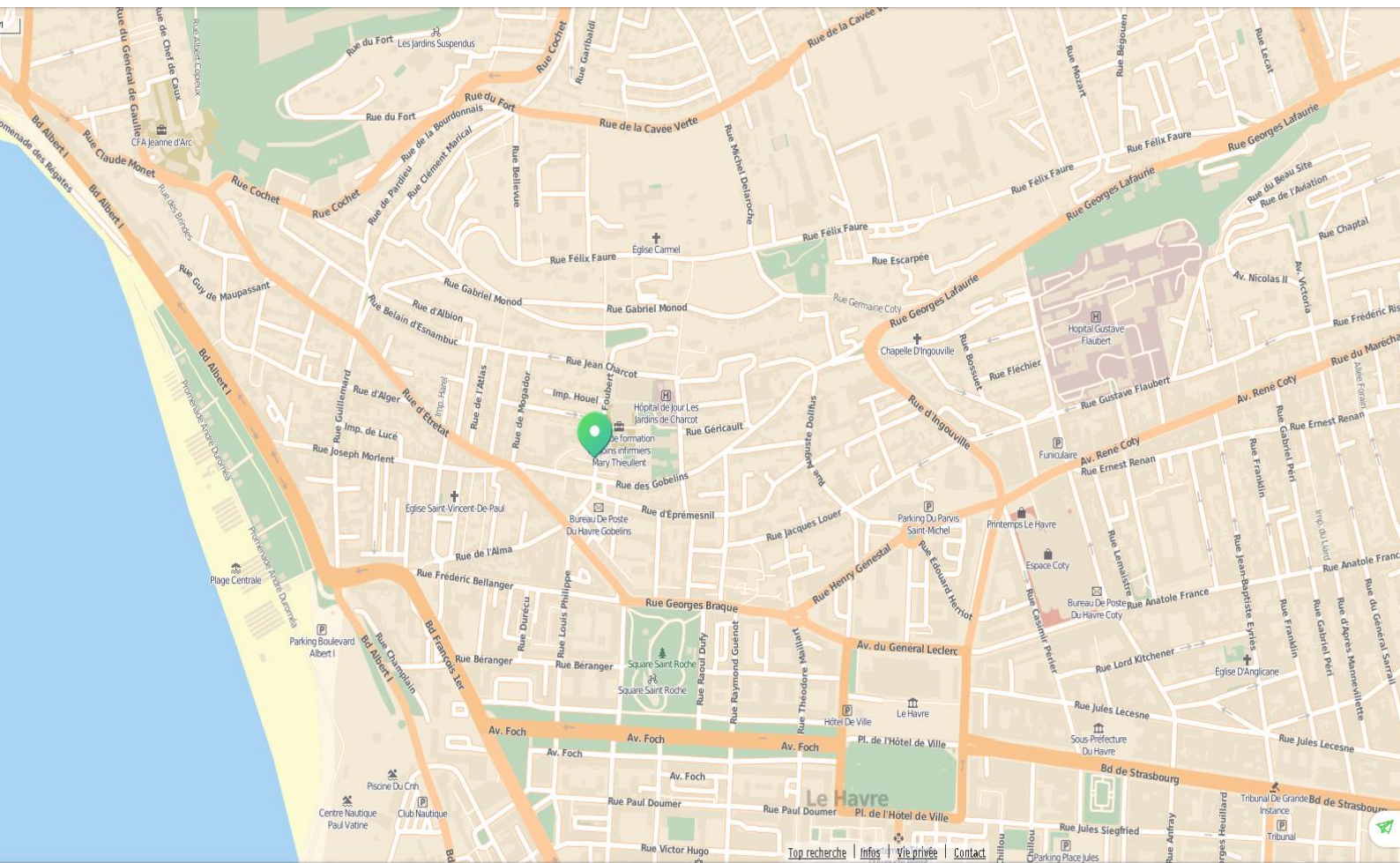
Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'IFP à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal administratif sera seul compétent pour régler le litige.

Où nous trouver ?



Tramway : ligne A ou B : arrêt St Roch

Bus : lignes 1, 2, 3, 5, 6 et 7 : arrêt Hôtel de Ville
et ligne 4 : arrêt Gobelins



Comment nous joindre ?



IFP Mary Thieullent – Le Havre

Institut des Formations Paramédicales (IFP) Mary Thieullent



28, rue Foubert – 76600 LE HAVRE



02 32 73 38 30



sec.ifp@ch-havre.fr

SIRET : 267 601 714 000 12 – Déclaration d'existence : 2376 P 000 776 – Code APE : 851 A